

**Règlement particulier du jeu de grattage de La Française des jeux accessible par internet dénommé « GOAL »**  
*(Applicable à compter du 29 décembre 2025)*

**Article 1er**  
**Cadre juridique**

Le présent règlement particulier est pris en complément des Conditions générales de l'offre des jeux de loterie sur compte de La Française des Jeux publiées sur [www.fdj.fr](http://www.fdj.fr), dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

**Article 2**  
**Emissions d'unités de jeu et prix**

Le jeu est fractionné en plusieurs émissions d'unités de jeu ; chaque émission est répartie en blocs de 3 000 000 unités de jeu. Le prix de vente de l'unité de jeu est fixé à 1€. Le joueur valide sa mise, débitée sur les disponibilités de son compte FDJ, en cliquant sur le bouton « JOUEZ 1 € ».

**Article 3**  
**Lots**

Pour chaque bloc d'unités de jeu, le tableau de lots est le suivant :

<b>Nombre de lots</b>	<b>Montant du lot</b>	<b>Total</b>
2 lots de	4 000 €	8 000 €
5 lots de	400 €	2 000 €
20 lots de	100 €	2 000 €
77 000 lots de	10 €	770 000 €
60 000 lots de	4 €	240 000 €
295 000 lots de	2 €	590 000 €
323 000 lots de	1 €	323 000 €
755 027 lots formant un total de		1 935 000 €

Le montant des lots indiqués dans le tableau ci-dessus correspond au lot global de l'unité de jeu.

**Article 4**  
**Description du jeu**

4.1. L'unité de jeu est représentée à l'écran par 5 zones de jeu représentant 5 symboles, ainsi qu'une zone de jeu représentée par une case sur laquelle figure la mention « GAIN ».

4.2 L'élément inscrit sous chacune des 6 zones de jeu est une somme en euros. Il y a 6 sommes à découvrir au total.

## LA FRANCAISE DES JEUX

4.3 Le joueur clique sur les 6 zones de jeu et découvre 6 sommes conformément au sous-article 4.2.

4.4 Si le joueur découvre, sous les 5 symboles, 2 sommes identiques à la somme inscrite sous la case « GAIN », l'unité de jeu est gagnante et le joueur remporte la somme indiquée sous la case « GAIN ».

4.5 L'unité de jeu est perdante dans tous les autres cas.

Fait le 1<sup>er</sup> février 2018, dont la dernière modification a eu lieu le 22 octobre 2025.

Par délégation de la Présidente-directrice générale de La Française des jeux

C. LANTIERI